

REGLEMENT INTERIEUR

– Article 1 :

La Ligue et le département organise la finale ARA des championnats jeunes le 28 sept 2024
Cet Open est ouvert à tout joueur respectant les conditions d'admission suivantes :

Joueur sélectionné par leur comité

- Comportement correct exigé
- Être licencié A ou B pour la saison en cours à la F.F.E. La licence peut être prise sur place. Le joueur devra fournir un certificat médical au club organisateur ou avoir un code FIDE d'une autre fédération reconnue par la FIDE (différent du code FRA).
- Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge. Aucune réestimation ultérieure ne sera effectuée.

– Article 2 : Homologation et appariements

- Ce Festival, homologué par la Fédération Française des Échecs (F.F.E.) et par la Fédération Internationale des Échecs (F.I.D.E.), se joue en **7 rondes**.
- Les appariements informatisés (programme P.A.P.I.3.3.8 conçu par Erick MOURET) se font au **système suisse (C04.3)**.
-
- Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. adoptées par le 93^e congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde) et entrées en application au 1^{er} janvier 2023.
- Les parties seront comptabilisées au classement Elo FIDE de novembre 2024.

– Article 3 : Cadence :

12minutes avec un incrément de 3s par coup depuis le début.

Article 4 : Horaires

Horaire de Jeu :

Début du tournoi samedi 28 septembre 2024 à 14h00

Inscription et pointage de 13h00 à 13h30 première ronde à 14h00

Les inscriptions après 13h30 joueront pour la deuxième ronde

Article 5 : Droits d'inscriptions :

Pas de droit d'inscription

Article 6 : Prix, Classement et Départages

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties.

Les systèmes de départage des ex-æquo sont dans l'ordre le Buchholz tronqué (somme des scores ajustés des adversaires moins les deux plus faibles), le Buchholz intégral puis la performance.

Pour le calcul du Buchholz dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI version 3.3.8 suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023

– Article 7 : Délai et Forfaits

Le délai pour arriver devant l'échiquier est de 5mn.

On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

- Article 8 : A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) donne le résultat à l'arbitre. Chaque joueur doit ranger les pièces sur l'échiquier.

Article 9 : Nulle par accord mutuel

Rappel de la Charte du Joueur : Une proposition de nulle ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

– Article 10 :

Rappels de règles et de particularités propres au tournoi : exclusion après 2 forfaits,

- respecter la charte du joueur d'échecs. (Affichée sur le lieu du tournoi),
- les téléphones mobiles devront être éteints, si le téléphone mobile d'un joueur sonne dans l'espace de jeu, le joueur en question perd la partie.
- les joueurs ne devront posséder aucun moyen électronique de communication dans la salle de jeu,
- Conformément aux décisions du Comité Directeur de la F.F.E des 21 et 22 juin 2014, avertissement oral aux joueurs détenteurs d'un téléphone mobile et/ou d'un autre moyen électronique de communication dans la salle de jeu. Ils sont interdits dans la salle de jeu mais tolérés dans un sac et complètement éteints.
- Tout son émis : sonnerie, alarme, ou vibreur, entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif.
- S'il est évident qu'un joueur a utilisé un tel équipement dans la salle de jeu, il perdra la partie et l'adversaire gagnera.
- Les participants acceptent la réglementation anti-dopage du ministère des Sports. S'il est effectué un contrôle les participants ont l'obligation de suivre les directives de l'organisateur et du médecin pratiquant le contrôle,
- si l'arbitre a des soupçons de tricherie envers un joueur, le joueur incriminé devra se conformer aux directives de l'arbitre. L'arbitre entamera une procédure disciplinaire auprès du Directeur des Juridique si les faits sont avérés,
- avoir une attitude convenable
- interdiction à un joueur d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie
- éviter toute discussion et toute lecture suspecte
- signalement des abandons non justifiés au Directeur Juridique pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.
- toute dégradation entraînera une exclusion
- La salle de jeu comprend « la zone de jeu » + les toilettes + « l'espace fumeur » + « l'espace boisson ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Éviter toute discussion et toute lecture suspecte. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du Tournoi.

Les pendules doivent être manipulées calmement.

Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Échecs » peut être sanctionné. Voir annexe

– Article 11 :

Arbitre Principal : Michel SYLVESTRE-BARON arbitre open 2

Arbitre Stagiaire DETRAZ Samuel et OBERFALCER Nathan

- **Article 12 : Jury d'appel :**
Il est constitué avant le début de la 2eme ronde et est affiché en annexe dans la salle de tournoi.

- **Article 13 : Contrôle anti-dopage** Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

- **Article 14 :** Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

- L'Arbitre Principal L'Organisateur